

Guyancourt, le 27 février 2020

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

À

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs d'école
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/C de mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du 2nd degré
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA
Mesdames et Messieurs les directeurs d'ERPD
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé

DPE1D

DP3 – Mouvement
Chef de Service :
Jean-Marc Marty

Affaire suivie par
Catherine CERCUS
Brigitte GREFFE
Evelyne CADIOU

Téléphones
01.39.23.60.63
01.39.23.60.71
01.39.23.63.94
Télécopie
01.39.23.62.99
ce.ia78.dp3mouv
@ac-versailles.fr

Note n° 2019-2020-
DP3-12
2020-DSDEN78-11

Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-
en-Yvelines cedex

Accueil du public
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
01 39 23 60 00
Horaires d'ouvertures :
8h30-12h15
13h15-17h00



www.ac-versailles.fr/dsden78

Le présent document
comporte :

Note : 6 pages

Annexe : 28 pages

Total 34 pages

Objet : Recrutement sur postes à profil, rentrée scolaire 2020

Référence : Note de service ministérielle n° 2019-163 du 13 novembre 2019 parue au BOEN spécial n° 10 du 14 novembre 2019

En application de la note ministérielle visée en référence, je vous informe de la reconduction de la procédure de recrutement spécifique à la rentrée 2020 des conseillers pédagogiques, des directeurs d'école implantée en REP+, des coordonnateurs de réseaux de l'éducation prioritaire, du délégué USEP, de certains postes de chargés de mission auprès du DASEN, de certains postes d'enseignants spécialisés en ASH et de postes en classe bilingue.

L'importance des missions confiées aux titulaires de ces emplois et le contexte d'exercice exigeant dans lequel elles sont assurées, justifient que ces postes fassent l'objet de modalités de recrutement hors barème, afin que l'adéquation entre le profil des postes et les candidats retenus soit optimale.

Dès lors que vous réunissez les conditions requises et que votre candidature est retenue, vous serez automatiquement affecté à titre définitif sur ce poste (à l'exception des coordonnateurs en réseau d'éducation prioritaire).

Si par contre, votre candidature est retenue, mais que vous ne remplissez pas toutes les conditions requises, vous serez affecté à l'année sur cette mission (AFA) tout en conservant le bénéfice de votre poste d'origine.

En tout état de cause, si vous candidatez ultérieurement sur d'autres postes dans le cadre du mouvement informatisé 2020 et si vous obtenez satisfaction à l'un de vos vœux, vous perdrez le bénéfice du poste à profil.



2/6

Formulation des candidatures :

Dès cette année, toutes les candidatures se feront sur l'interface « Démarches simplifiées » à l'adresse suivante :

<http://www.ac-versailles.fr/pid35427/enseignants-1er-degre.html>

Si vous êtes intéressé(e) par l'un de ces postes, vous devez compléter le formulaire en ligne en joignant obligatoirement un CV, une lettre de motivation et tous les documents exigés pour le poste.

Tous ces éléments seront mis à disposition des membres de la commission de recrutement.

La date limite des candidatures pour les postes actuellement vacants (cf. annexes) est fixée au :

mardi 10 mars 2020

Les postes qui se libéreraient en fin d'année scolaire 2019/2020 feront l'objet d'un nouvel appel à candidature.



Aucune candidature tardive ne sera examinée.

I – CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

Ces postes à exigence particulière sont ouverts aux enseignants titulaires.

Avant de postuler, il est nécessaire de prendre l'attache des inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions sollicitées, ceci pour s'informer des spécificités du ou des poste(s) demandé(s). A cet égard, conformément aux nouvelles instructions ministérielles, un poste sera fléché « mathématiques », le second « français ». Le temps de service dévolu à l'une ou l'autre de ces disciplines est d'environ 60%.

L'annexe 1-2 présente la fiche de poste de conseiller pédagogique.

Tous les postes cités dans l'annexe 1-1, qu'ils soient vacants ou non, peuvent être sollicités.

Les postes de conseiller(e) qui se libéreraient en fin d'année scolaire 2019/2020 feront l'objet d'un appel à candidature.

Deux situations sont à considérer :

1 – Vous êtes candidat(e) à un emploi de conseiller(e) pédagogique

Vous renseignerez le formulaire de candidature sur l'interface « Démarches Simplifiées ».

Si vous êtes titulaire du CAFIPEMF, vous serez convoqué(e) à un entretien d'une durée de 20 minutes devant une commission qui s'assurera de l'adéquation de votre candidature au(x) poste(s) visé(s). L'annexe 1-3 détaille les critères sur le fondement desquels est appréciée chaque candidature.

Si vous n'êtes pas titulaire du CAFIPEMF, vous serez convoqué(e) à un entretien d'une durée de 20 minutes devant une commission qui appréciera votre aptitude à exercer la fonction de conseiller(e) pédagogique à titre provisoire. Cette commission s'assurera également de l'adéquation de votre candidature au(x) poste(s) visé(s).

L'annexe 1-4 jointe à cette note détaille les critères sur le fondement desquels est appréciée chaque candidature.



3/6

Dans les deux cas, la commission est composée de :

- L'adjointe au DASEN pour le 1^{er} degré ou son représentant(e)
- Un(e) inspecteur(trice) de l'éducation nationale d'une autre circonscription ou son représentant(e)
- Un conseiller(e) pédagogique en titre

Les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue des travaux de la commission d'entretien seront affectés à titre définitif sur les postes sollicités s'ils sont titulaires du CAFIPEMF quelle que soit la spécialité.

2 – Vous faites fonction de conseiller(e) pédagogique au cours de l'année scolaire 2019-2020 sans réunir les conditions de certification requises

Si vous obtenez la certification du CAFIPEMF en cours d'année, vous serez automatiquement affecté(e) à titre définitif sur le poste occupé à partir du 1^{er} septembre 2020. Vous recevrez un arrêté d'affectation prenant acte de votre changement de position administrative.

III-DIRECTEURS D'ECOLE EN REP+

Avant de postuler, et afin de s'informer des spécificités du ou des poste(s) demandé(s), il est nécessaire de prendre l'attache de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale de la circonscription sollicitée. L'annexe 2-1 présente, pour chaque réseau, la fiche de poste de directeur d'école en REP+.

L'annexe 2-2 détaille la liste de ces postes dans le département.

Si vous êtes candidat(e) :

Vous renseignerez le formulaire de candidature sur l'interface « Démarches Simplifiées ».

Vous serez convoqué(e) à une commission de recrutement.

La commission est composée de :

- Un directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale ou l'adjointe au DASEN pour le 1^{er} degré ou son représentant
- L'inspecteur(trice) de l'éducation nationale de la circonscription du poste concerné
- Un(e) directeur d'école de la circonscription

L'entretien, d'une durée de 20 minutes, permet d'apprécier les candidatures au regard des exigences du poste. L'annexe 2-3 détaille les critères sur le fondement desquels est appréciée chaque candidature.

Les candidat(e)s retenu(e)s par la commission d'entretien et inscrits sur la liste d'aptitude seront nommés à titre définitif à compter du 01/09/2020. S'ils sont titulaires d'un poste à titre définitif au moment du recrutement, ils perdront ce poste automatiquement.

Les candidat(e)s retenu(e)s par la commission d'entretien mais non-inscrits sur la liste d'aptitude seront affectés à titre provisoire ou en AFA (affectation à l'année).

Les postes de direction qui se libéreraient en fin d'année scolaire 2019/2020 feront l'objet d'un appel à candidature.



4/6

III- COORDONNATEURS DE RESEAU EN EDUCATION PRIORITAIRE

Dans le département des Yvelines, les postes de coordonnateur de réseau sont occupés à titre définitif ou à titre provisoire lorsqu'il s'agit de demi-postes.

Avant de postuler, et afin de s'informer des spécificités du ou des poste(s) demandé(s), il est nécessaire de prendre l'attache de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale de la circonscription sollicitée, du chef d'établissement de réseau et de l'IA-IPR pilote pour les postes en REP+. L'annexe 3-1 présente la fiche de poste de coordonnateur de réseau en EP. L'annexe 3-2 détaille la liste des postes vacants à la rentrée scolaire 2020.

Les postes de direction qui se libéreraient en fin d'année scolaire 2019/2020 feront l'objet d'un appel à candidature.

Tout candidat doit renseigner le formulaire de candidature sur l'interface « Démarches Simplifiées ».

Vous serez convoqué(e) à un entretien, d'une durée de 20 minutes, devant une commission chargée d'apprécier l'aptitude du candidat(e) à ces fonctions. Cette commission s'assurera également de l'adéquation de votre candidature au(x) postes(s) visé(s). L'annexe 3-3 précise les critères d'évaluation et d'appréciation des candidatures.

La commission est composée de :

- L'inspecteur d'académie adjoint des services de l'éducation nationale chargé de l'EP, ou l'IA-IPR pilote du réseau concerné
- L'inspecteur(trice) de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle est implanté le poste
- Le chef d'établissement du réseau

La première année d'exercice, vous êtes affecté(e)s à l'année (AFA) et vous conserverez le bénéfice de votre poste d'origine.

Si vous souhaitez être maintenu(e) sur ce poste, vous serez alors nommé(e) à titre définitif dès la deuxième année, sur avis favorable de l'IEN de votre circonscription d'exercice, du principal du collège et réseau et de l'IA-IPR pour les établissements en REP+.

En cas de renonciation la première année, vous pourrez réintégrer votre poste d'origine.

IV- DELEGUÉ DEPARTEMENTAL USEP 78

Etre délégué départemental USEP nécessite une connaissance du milieu scolaire et de la pédagogie, mais également une connaissance de la vie associative et sportive.

Les missions, fonctions et compétences requises sont précisées dans la fiche de poste en annexe 4-1.

Le poste de délégué qui se libérerait en fin d'année scolaire 2019/2020 fera l'objet d'un appel à candidature.



V- ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS ASH (A PROFIL)

Vous êtes candidat(e) à des postes ASH profilés pour cette rentrée scolaire :

Vous renseignerez le formulaire de candidature sur l'interface « Démarches Simplifiées ». Vous serez convoqué(e) à une commission qui se tiendra à la DSDEN. Liste des postes vacants (annexe 5-2).

La commission est composée de :

- L'inspecteur(trice) de l'éducation nationale de la circonscription du poste concerné ou le chef d'établissement du poste concerné
- L'inspecteur(trice) de l'éducation nationale chargé de l'ASH
- Un CPC ASH

L'entretien, d'une durée de 20 minutes, permet d'apprécier les candidatures au regard des exigences du poste. L'annexe 5-3 détaille les critères sur le fondement desquels est appréciée chaque candidature.

Les modalités d'affectation :

Les candidat(e)s retenu(e)s par la commission d'entretien seront nommé(e)s à titre définitif ou à l'année (AFA) à compter du 01/09/2020.

Si vous avez été nommé(e) à l'année, vous serez automatiquement affecté(e) à titre définitif en cas d'obtention du CAPPEI en cours d'année.

A défaut de détenir la certification requise, le renouvellement sur le poste nécessite l'avis de l'inspecteur(trice) en charge de l'ASH.

Vous avez reçu en janvier 2020, un courrier vous proposant ce renouvellement sur le poste en AFA.

Cas des enseignant(e)s référents de scolarisation ne détenant pas la certification du CAPPEI :

Chaque année, vous recevez dans le courant du mois de janvier un formulaire de maintien à titre provisoire pour l'année suivante.

Ainsi, vous serez affecté(e) à l'année (AFA) et vous conserverez le bénéfice du poste d'origine que vous détenez à titre définitif.

Vous trouverez, en annexe 5-2, la liste des postes à profil vacants ouverts au recrutement ainsi que les fiches de postes correspondantes avec leurs spécificités en annexe 5-1.

Les postes proposés en ASH dont certains sont profilés (voir annexe 5-2) sont les suivants :

- Enseignant référent de scolarisation
- Coordonnateur MDPH
- Coordonnateur UEMA (autisme)
- Enseignant coordonnateur de certaines unités d'enseignement externalisée (UEE)
- Coordonnateur pédagogique
- Coordonnateur en ULIS collège – Lycée
- Coordonnateur du matériel adapté
- Coordonnateur départemental de la mise en œuvre des aides humaines auprès des élèves en situation de handicap



- Coordonnateur pour la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés
- Enseignant spécialisé chargé de la préparation de l'affectation dans les établissements scolaires disposant d'une ULIS
- Chargé de mission d'appui auprès des écoles

VI- EXPERIMENTATION DU BILINGUISME DANS LES ECOLES DU 1^{ER} DEGRE

Depuis 2 ans et dans la perspective du Brexit, certaines écoles maternelles et élémentaires des Yvelines se sont lancées dans une expérimentation de bilinguisme : il s'agit d'enseigner, en plus des 54 heures annuelles dédiées à l'enseignement de l'anglais, d'autres domaines disciplinaires en langue anglaise. En effet, depuis 2018, l'arrivée de familles en provenance du Royaume Uni est constatée. Il s'agit d'une part d'offrir des conditions de scolarisation qui, en dehors des sections internationales, puissent accueillir ces populations, d'autre part, de développer le temps d'exposition et d'utilisation de la langue anglaise pour un nombre croissant d'élèves issus de tous les territoires du département.

Cette expérimentation s'inscrit pleinement dans le cadre du plan langues vivantes qui se décline en 10 mesures.

Il est à noter qu'une expérimentation en langue allemande est mise en place dès la rentrée 2020 à l'école maternelle Louis Clément à BUC.

La liste des écoles concernées se trouve en annexe de cette circulaire (6-2).

Vous trouverez également en annexe la fiche de poste (6-1) et la fiche d'évaluation (6-3).

La commission de recrutement est composée de :

- L'inspectrice d'académie directrice adjointe des services de l'éducation nationale chargée des langues vivantes
- L'IA-IPR de la langue concernée
- La conseillère pédagogique en charge des langues vivantes

VII- POSTE VACANT A LA RENTREE SCOLAIRE 2020 DE RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT A LA MAISON D'ARRET DES HOMMES DES YVELINES A BOIS D'ARCY

La fiche de poste en annexe 7-1 et la consultation de la circulaire d'orientation NOR : MENE 1135249C, n°2011-239 du 08/12/2011, vous donneront toutes les précisions sur la nature du poste et le détail des missions du RLE.

L'UPR de Paris, 01.87.36.75.53, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les candidatures ne seront validées que sur avis favorable de la commission d'évaluation prévue.

La commission de recrutement est composée de :

- L'inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'ASH2
- La conseillère technique de la rectrice pour l'enseignement en milieu pénitentiaire
- Le proviseur de l'UPR de Paris.

Liste des postes de conseillers pédagogiques

I- POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DE CIRCONSCRIPTION

CATÉGORIE DU SUPPORT	CIRCONSCRIPTION DE RATTACHEMENT	NOMBRE DE POSTES	Postes vacants rentrée scolaire 2020
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	IEN AUBERGENVILLE	2	0
	IEN BEYNES	2	0
	IEN BOIS D'ARCY	2	0
	IEN CARRIERES SOUS POISSY	2	0
	IEN CHANTELOUP LES VIGNES	2	0
	IEN CHATOU	2	0
	IEN CHEVREUSE	2	0
	IEN CONFLANS SAINTE HONORINE	2	0
	IEN ELANCOURT	2	0
	IEN GUYANCOURT	2	0
	IEN LA CELLE SAINT CLOUD TICE	2	0
	IEN LE PECQ-MARLY	2	0
	IEN LE VESINET	2	0
	IEN LES MUREAUX	2	0
	IEN MANTES LA JOLIE I	3	0
	IEN MANTES LA JOLIE II	2	0
	IEN MANTES LA VILLE	2	0
	IEN MEULAN	2	0
	IEN MONTIGNY LE BRETONNEUX	2	0
	IEN POISSY	2	0
	IEN PLAISIR	2	0
	IEN RAMBOUILLET	2	0
	IEN ROSNY SUR SEINE	2	0
	IEN SARTROUVILLE	2	0
	IEN SAINT GERMAIN	2	0
	IEN TRAPPES	2	0
	IEN VELIZY VILLACOUBLAY	2	0
	IEN VERSAILLES	2	0
	IEN VERSAILLES	1	0

II- POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES A VOCATION DEPARTEMENTALE

CATÉGORIE DU SUPPORT	CIRCONSCRIPTION DE RATTACHEMENT	NOMBRE DE POSTES	Postes vacants rentrée scolaire 2020
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS	DSDEN DES YVELINES	3	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS VISUELS	IEN LES MUREAUX	1	0
	IEN MANTES LA VILLE	1	0
	IEN SAINT GERMAIN EN LAYE	1	0
	IEN TRAPPES	1	0
	IEN VELIZY-VILLACOUBLAY	1	0
	IEN VERSAILLES	1	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE	IEN LES MUREAUX	1	0
	IEN MANTES LA JOLIE I	1	0
	IEN RAMBOUILLET	1	0
	IEN SARTROUVILLE	1	0
	IEN TRAPPES	1	0
	IEN LE PECQ-MARLY	1	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE ECOLE MATERNELLE	IEN LE CHESNAY PREELEMENTAIRE	1	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE TICE	IEN ASH1	1	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE TICE	IEN ASH2	1	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE TICE	DSDEN DES YVELINES	1	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE TICE	IEN LE CHESNAY PREELEMENTAIRE	1	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE LANGUES VIVANTES	DSDEN DES YVELINES	1	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE SCIENCES	DSDEN DES YVELINES	1	0

III- POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES ASH

CATÉGORIE DU SUPPORT	CIRCONSCRIPTION DE RATTACHEMENT	NOMBRE DE POSTES	Postes vacants rentrée scolaire 2020
CONSEILLER PEDAGOGIQUE ADJOINT IEN	IEN ASH 1 YVELINES	1	0
	IEN ASH 2 YVELINES	2	0
	IEN ASH 3 YVELINES	3	0
CONSEILLER PEDAGOGIQUE CASNAV	IEN ASH 2 YVELINES	1	0

IV- POSTE DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE AUPRES DE L'IANA

CATÉGORIE DU SUPPORT	CIRCONSCRIPTION DE RATTACHEMENT	NOMBRE DE POSTES	Postes vacants rentrée scolaire 2020
CONSEILLER PEDAGOGIQUE ADJOINT IANA	DSDEN DES YVELINES	4	0

V- POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES TICE DE BASSIN

CATÉGORIE DU SUPPORT	CIRCONSCRIPTION DE RATTACHEMENT	NOMBRE DE POSTES	Postes vacants rentrée scolaire 2020
CONSEILLER PEDAGOGIQUE TICE DE BASSIN	IEN ELANCOURT	1	0
	IEN LES MUREAUX	1	0
	IEN MANTES LA JOLIE I	1	0
	IEN MANTES LA JOLIE II	1	0
	IEN POISSY	1	0
	IEN RAMBOUILLET	1	0
	IEN SAINT GERMAIN EN LAYE	1	0
	IEN TRAPPES	1	0

ANNEXE 1- 2

Fiche de poste du conseiller pédagogique 1^{er} degré

Référence : Circulaire 2015-114 du 21.7.2015 – BOEN n°30 du 23 juillet 2015

1. La définition des missions

Les missions des conseillers pédagogiques s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'écoles, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Conformément aux nouvelles instructions ministérielles, le conseiller pédagogique consacre 60% de son temps de service à la mise en œuvre dans les classes des enseignements fondamentaux.

L'un des CPC a une dominante « français ». Il accompagne notamment la mise en œuvre du plan lecture départemental ;

L'autre CPC a une dominante « mathématiques ». Il accompagne la mise en œuvre du « plan Villani-Torossian ».

Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré

Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

- La formation initiale : le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN et de l'IA-DASEN (Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale), en relation avec l'INSPE.

- La formation continue : le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants. Il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.

Contribution à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative

Le conseiller pédagogique aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il constitue, pour l'IEN et l'IA-DASEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants.

Le conseiller pédagogique peut participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.

Il bénéficie de la part de son IEN d'une lettre de mission annuelle. Elle circonscrit ses missions prioritaires de l'année.

2. Les conditions d'exercice

Le conseiller pédagogique fait partie de l'équipe de circonscription quand il est affecté auprès de l'IEN (inspecteur de l'éducation nationale). S'agissant des postes en circonscription « éducation prioritaire », il est également demandé au conseiller d'accompagner la mise en œuvre de la politique éducative des REP et REP+.

Il peut aussi être affecté auprès de l'IA-DASEN; il a alors une mission de coordination au niveau du département sur un domaine particulier.

3. L'affectation

L'affectation sur ces postes spécifiques se fait après consultation des instances compétentes, qui se prononcent sur les différentes candidatures, en veillant au respect du profil du poste. La prise de fonction sera accompagnée d'une formation d'adaptation à l'emploi.

4. Liste des postes de conseillers pédagogiques

Postes de conseillers pédagogiques de circonscription :

- Conseiller pédagogique
- Conseiller pédagogique option arts visuels
- Conseiller pédagogique option éducation musicale
- Conseiller pédagogique option enseignement et numérique

Postes de conseillers pédagogiques à vocation départementale :

- Conseiller pédagogique départemental EPS
- Conseiller pédagogique départemental maternelle
- Conseiller pédagogique départemental les usages du numérique
- Conseiller pédagogique option langues vivantes étrangères
- Conseiller pédagogique adjoint IENA
- Conseiller pédagogique auprès de l'IEN ASH

Fiche d'évaluation - Postes de conseillers pédagogiques
Candidat titulaire du Cafipemf

I- IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : Prénom :

Affectation année scolaire 2019-2020 :

Titre(s) professionnel(s) :

Échelon : Ancienneté de service PE: (au 31/08/2019)

II - APPRÉCIATION DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

Poste sollicité par le candidat :

	1 (-)	2	3	4 (+)
I) Connaissance des caractéristiques du poste : spécificités du contexte de travail (voir fiche de poste)				
II) Connaissance ou expérience du travail en partenariat				
III) Présentation générale du candidat (expression et communication, aisance dans la relation)				
TOTAL :			/12

III- AVIS DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE

Avis motivé (à renseigner obligatoirement) :

.....

.....

.....

Signatures des membres du jury :

**Fiche d'évaluation - Postes de conseillers pédagogiques
 Candidat non titulaire du Cafipemf**

I- IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : Prénom :

Affectation année scolaire 2019-2020 :

Titre(s) professionnel(s) :

Échelon : Ancienneté de service PE :
(au 31/08/2019)

II - APPRÉCIATION DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

Poste sollicité par le candidat :

	1 (-)	2	3	4 (+)
I) Capacité à exercer les fonctions de conseiller pédagogique (travail en équipe, travail d'aide, de conseil et de médiation, suivi des enseignants, connaissance des structures, intérêt pour l'exercice des responsabilités de conseiller pédagogique)				
II) Connaissance des caractéristiques du poste : spécificités du contexte de travail (voir fiche de poste)				
III) Connaissance ou expérience du travail en partenariat				
IV) Présentation générale du candidat (expression et communication, aisance dans la relation)				
TOTAL :			/16

III- AVIS DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE

Avis motivé (à renseigner obligatoirement) :

.....

.....

.....

Signatures des membres du jury :

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2020
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES - RÉSEAU CASSIN – CHANTELOUP-LES-VIGNES

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Cassin – Chanteloup-les-Vignes

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Cassin sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole primaire Dorgelès : direction totalement déchargée ; 9 cl. Élémentaires (2 CP dédoublés, 3 CE1 dédoublés, 1 CE2, 2 CM1, 1 CM2) et 4 cl. maternelles. L'école comporte deux bâtiments distincts : l'un pour la maternelle, l'autre pour l'élémentaire.

- Ecole primaire Mille Visages : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 7 cl. Élémentaires (2 CP dédoublés, 2 CE1 dédoublés, 1 CE2, 1 CM1, 1 CM2) et 3 cl. maternelles. L'école comporte deux bâtiments distincts : l'un pour la maternelle, l'autre pour l'élémentaire.

- Ecole primaire Rimbaud : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 8 cl. élémentaires (3 CP dédoublés, 2 CE1 dédoublés, 1 CE2, 1 CM1, 1 CM2) et 4 cl. maternelles. L'école primaire comporte deux bâtiments qui communiquent entre eux, avec deux entrées distinctes maternelle/élémentaire.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour le CP 100 % réussite sur les classes CP/CE1
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer une équipe autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Éducation Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2020
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES – RÉSEAU CÉZANNE – MANTES-LA-JOLIE I

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Cézanne – Mantes-la-Jolie

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Cézanne sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole élémentaire Monet : direction totalement déchargée ; 12 cl. dont 1 ULIS dont 3 CP dédoublés 3 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Vilmorin : direction ½ déchargée ; 7 cl. dont 2 CP dédoublés 2 CE1 dédoublés
- Ecole primaire Matisse : direction ¾ déchargée ; 7 cl. Elémentaires dont 2 CP dédoublés et 2 CE1 dédoublés, 4 cl. maternelles dont 1 cl. « scolarisation des enfants de moins de trois ans »
- Ecole maternelle Les lavandes : direction ¼ déchargée ; 3 cl. Dont 1 d'application
- Ecole maternelle Les Pervenches : direction ¼ déchargée ; 4 cl.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour les dispositifs notamment pour les dispositifs CP et CE1 dédoublés dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques et le dispositif de « scolarisation des enfants de moins de trois ans » (EP Matisse)
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer une équipe autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail et des temps de pondération avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Éducation Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2020
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES – RÉSEAU CHÉNIER – MANTES-LA-JOLIE I

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Chénier – Mantes-la-Jolie

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Chénier sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole élémentaire Colette : direction totalement déchargée ; 11 cl. dont 1 ULIS et 1 UPE2A dont 3 CP dédoublés et 3 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Mermoz : direction totalement déchargée ; 14 cl. dont 4 CP dédoublés et 4 CE1 dédoublés
- Ecole maternelle Les gentianes : direction totalement déchargée ; 6 cl. dont 1 cl. « moins de trois ans »
- Ecole maternelle Les jonquilles : direction $\frac{1}{4}$ déchargée ; 4 cl.
- Ecole maternelle Les bleuets : direction $\frac{1}{2}$ déchargée ; 5 cl.
- Ecole maternelle Les tulipes : direction $\frac{1}{2}$ déchargée ; 5 cl.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour les dispositifs CP et CE1 dédoublés dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques et le dispositif « scolarisation des enfants de moins de trois ans »
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer une équipe autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail et des temps de pondération avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Éducation Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2020
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES – RÉSEAU CLÉMENCEAU – MANTES-LA-JOLIE I

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Clémenceau – Mantes-la-Jolie

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Clémenceau sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole élémentaire Verne : direction totalement déchargée ; 12 cl. dont 1 ULIS dont 3 CP dédoublés et 3 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Sévigné : direction totalement déchargée ; 10 cl. dont 1 ULIS dont 4 CP dédoublés et 4 CE1 dédoublés
- Ecole maternelle Les Glycines : direction ½ déchargée ; 5 cl.
- Ecole maternelle Les Primevères : direction ½ déchargée ; 5 cl.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour les dispositifs CP et CE1 dédoublés dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer une équipe autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail et des temps de pondération avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Éducation Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2020
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES – RÉSEAU GAGARINE – TRAPPES

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Gagarine – Trappes

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Trappes sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole élémentaire Wallon : direction totalement déchargée ; 14 cl. dont 1 ULIS (2019- 2020 : 5 classes de CP dédoublés) + 3 classes de CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Clément : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 11 cl. (2019- 2020 : 3 classes de CP dédoublés)+ 3 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Macé : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 9 cl. (2019- 2020 : 3 classes de CP dédoublés)+ 2 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Aragon : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 10 cl. (2019- 2020 : 3 classes de CP dédoublés)+ 3 CE1 dédoublés
- Ecole maternelle Cotton : direction $\frac{1}{4}$ déchargée ; 4 cl.
- Ecole maternelle Boucher : direction $\frac{1}{4}$ déchargée ; 4 cl. dont 1 cl. « moins de trois ans »
- Ecole maternelle Wallon : direction $\frac{1}{2}$ déchargée ; 5 cl.
- Ecole maternelle Clément : direction $\frac{1}{4}$ déchargée ; 4 cl.
- Ecole maternelle Macé : direction $\frac{1}{4}$ déchargée ; 5 cl.
- Ecole maternelle Lagrange : pas déchargée ; 3 cl.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs.
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif.
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour les dispositifs « CP 100% réussite » et CE1, ainsi que le dispositif de « scolarisation des enfants de moins de trois ans ».
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école, le projet du réseau REP+ et le projet de circonscription.
- animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation Prioritaire.
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions des instances et contribuer activement à leurs travaux (analyse, synthèse).
- participer à l'élaboration d'outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner.
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Education Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2020
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES – RÉSEAU GASSICOURT – MANTES-LA-JOLIE II

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Gassicourt – Mantes-la-Jolie

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Gassicourt sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole élémentaire Cousteau : direction totalement déchargée ; 10 cl. dont 1 UPE2A, 4 dispositifs de CP 100% réussite et 3 dispositifs de CE1 100% réussite
- Ecole élémentaire Coubertin : direction totalement déchargée ; 11 cl. , 4 dispositifs de CP 100% réussite et 3 dispositifs de CE1 100% réussite
- Ecole élémentaire Uderzo : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 9 cl. , 3 dispositifs de CP 100% réussite et 3 dispositifs de CE1 100% réussite
- Ecole maternelle Les Clématites : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 7 cl.
- Ecole maternelle Les Campanules : direction $\frac{1}{4}$ déchargée ; 4 cl.
- Ecole maternelle Les Violettes : direction $\frac{1}{4}$ déchargée ; 4 cl. dont 1 cl. « moins de trois ans »
- Ecole maternelle Uderzo : direction $\frac{1}{2}$ déchargée ; 6 cl.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour le dispositif « CP et CE1 100% Réussite » et le dispositif de « scolarisation des enfants de moins de trois ans »
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer une équipe autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail et des temps de pondération avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Éducation Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2020
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES – RÉSEAU LES GRANDS-CHAMPS – POISSY

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Grands-champs – Poissy

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ des Grands champs sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole primaire Fournier : direction totalement déchargée ; 4 cl. maternelles et 9 cl. Élémentaires dont 6 classes dédoublées
- Ecole élémentaire Pascal : direction totalement déchargée ; 14 cl. dont 1 ULIS et 7 cl dédoublées
- Ecole élémentaire Montaigne : direction totalement déchargée ; 15 cl dont 9 cl dédoublées
- Ecole élémentaire Ronsard : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 12 cl. dont 1 ULIS et 7 cls dédoublées
- Ecole maternelle Pascal : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 7 cl.
- Ecole maternelle Montaigne : direction $\frac{1}{2}$ déchargée ; 6 cl.
- Ecole maternelle Ronsard : direction $\frac{1}{2}$ déchargée ; 5 cl.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour le dispositif CPs et CE1s dédoublés axé sur le cycle 2 dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques
- au sein d'une équipe éducative 1^{er} et 2nd degrés, fédérer son équipe pédagogique autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Education Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Verne – Les Mureaux

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Verne sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Groupe scolaire Jaurès : direction totalement déchargée élémentaire ; 12 cl. dont 4 CP dédoublés 3 CE1 dédoublés+ 1 UPE2A et 1 ULIS / maternelle 5 cl. dont 1 cl. « moins de trois ans » + 1 UEMA
- Ecole élémentaire Molière : direction 3/4 déchargée ; 10 cl. dont 3 CP dédoublés et 4 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Ferry : direction totalement déchargée ; 14 cl. dont 3 CHAD, 4 CP dédoublés et 3 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Raoult : direction totalement déchargée ; 14 cl. dont 3 CP dédoublés et 5 CE1 dédoublés +1 ULIS
- Ecole élémentaire Ravel : direction ¾ déchargée ; 13 cl. dont 4 CP dédoublés, 4 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Brossolette : direction ½ déchargée ; 8 cl. dont 1 cl. d'application, 3 CP dédoublés 2 CE1 dédoublés + 1 UPE2A
- Ecole maternelle Prévert : Direction ½ déchargée ; 5 cl. dont 1 cl. « moins de trois ans »
- Ecole maternelle Ferry : direction totalement déchargée ; 13 cl dont 1 cl. « moins de trois ans »
- Ecole maternelle Molière : direction ½ déchargée ; 6 cl. dont 1 cl. « moins de trois ans »
- Ecole maternelle Ravel : direction ¼ déchargée ; 4 cl.
- Ecole maternelle Brossolette : direction ½ déchargée ; 5 cl. dont 1 cl. « moins de trois ans »

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affectés en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour le dispositif « CP CE1 dédoublés » axé sur le cycle 2 dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques et les dispositifs des moins de 3 ans en maternelle.
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer une équipe autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire (réussite éducative, conseil départemental,...).
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement et se montrer disponible avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les enseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Education Prioritaire et être en veille constante.
- être un leader pédagogique pour innover et rendre plus efficient le système éducatif pour les élèves les plus en difficulté.
- Faire preuve de qualités relationnelles avec les familles. Savoir signaler, orienter, rassurer les familles.- Travailler en bonne intelligence avec les partenaires sociaux et les dispositifs de la politique de la ville. Se rendre aux Equipes pluridisciplinaires de suivi.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2020
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES – RÉSEAU PASTEUR – MANTES-LA-JOLIE I

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Pasteur – Mantes-la-Jolie

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Pasteur sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole élémentaire Rousseau : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 13 cl. 3 CP dédoublés et 4 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Buisson : direction totalement déchargée ; 10 cl dont 3 CP dédoublés et 4 CE1 dédoublés
- Ecole élémentaire Lachenal : direction totalement déchargée ; 14 cl. dont 1 ULIS dont 4 CP dédoublés et 3 CE1 dédoublés
- Ecole maternelle Les anémones : direction totalement déchargée ; 7 cl. dont cl. « moins de trois ans »
- Ecole maternelle Les pensées : direction $\frac{3}{4}$ déchargée ; 7 cl.
- Ecole maternelle Les roses : direction $\frac{1}{2}$ déchargée ; 6 cl.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour les dispositifs CP et CE1 dédoublés dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques et le dispositif « scolarisation des enfants de moins de trois ans » (EM les Anémones)
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer une équipe autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail et des temps de pondération avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Éducation Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.

Liste des postes de directions d'écoles classées REP+

CIRCONS- -CRIPTIONS	POSTE DE DIRECTION				REP +	OBSERVATIONS
	COMMUNE	UAI	ECOLE	SUPPORT (*)		
CHANTELOUP LES VIGNES	CHANTELOUP LES VIGNES	0783530N	E.E.PU A. RIMBAUD	DE ELE 12 CL	REP +	
		0783584X	E.E.PU DORGELES	DE ELE 13 CL	REP +	poste vacant
		0783583W	E.E.PU MILLE VISAGES	DE ELE 10 CL	REP +	
LES MUREAUX	LES MUREAUX	0780679P	E.E.PU JEAN JAURES	DE ELE 18 CL	REP +	
		0781359D	E.E.PU JULES FERRY	DE ELE 15 CL	REP +	
		0781191W	E.E.PU MAURICE RAVEL	DE ELE 13 CL	REP +	
		0781361F	E.E.PU MOLIERE	DE ELE 10 CL	REP +	
		0781358C	E.E.PU PAUL RAOULT	DE ELE 15 CL	REP +	
		0783435K	E.E.PU PIERRE BROSSOLETTE	DE ELE 09 CL	REP +	
		0781678A	E.M.PU JACQUES PREVERT	DE MAT 05 CL	REP +	
		0782427P	E.M.PU JULES FERRY	DE MAT 13 CL	REP +	
		0780879G	E.M.PU MAURICE RAVEL	DE MAT 04 CL	REP +	
		0782425M	E.M.PU MOLIERE	DE MAT 06 CL	REP +	
		0782976L	E.M.PU PIERRE BROSSOLETTE	DE MAT 05 CL	REP +	
MANTES LA JOLIE I	MANTES- LA-JOLIE	0780298A	E.E.PU CLAUDE MONET	DE ELE 12 CL	REP +	
		0781465U	E.E.PU FERDINAND BUISSON	DE ELE 13 CL	REP +	
		0781369P	E.E.PU GABRIELLE COLETTE	DE ELE 13 CL	REP +	
		0783436L	E.E.PU HENRI MATISSE	DE ELE 10 CL	REP +	
		0781370R	E.E.PU JEAN JACQUES ROUSSEAU	DE ELE 13 CL	REP +	
		0780284K	E.E.PU JULES VERNE	DE ELE 12 CL	REP +	
		0781466V	E.E.PU LOUIS LACHENAL	DE ELE 14 CL	REP +	
		0780285L	E.E.PU LOUISE DE VILMORIN	DE ELE 07 CL	REP +	
		0780167H	E.E.PU MADAME DE SEVIGNE	DE ELE 15 CL	REP +	
		0782123J	E.E.PU MERMOZ	DE ELE 14 CL	REP +	
		0783203H	E.M.PU LES ANEMONES	DE MAT 05 CL	REP +	
		0781176E	E.M.PU LES BLEUETS	DE MAT 05 CL	REP +	
		0780559J	E.M.PU LES GENTIANES	DE MAT 05 CL	REP +	
		0780698K	E.M.PU LES GLYCINES	DE MAT 05 CL	REP +	
		0782184A	E.M.PU LES JONQUILLES	DE MAT 04 CL	REP +	
		0780502X	E.M.PU LES LAVANDES	DE MAT 03 CL	REP +	
		0782235F	E.M.PU LES PENSEES	DE MAT 07 CL	REP +	
		0780253B	E.M.PU LES PERVENCHES	DE MAT 04 CL	REP +	
		0780163D	E.M.PU LES PRIMEVERES	DE MAT 05 CL	REP +	
0782234E	E.M.PU LES ROSES	DE MAT 06 CL	REP +			
0782096E	E.M.PU LES TULIPES	DE MAT 05 CL	REP +			
MANTES LA JOLIE II		0783551L	E.E.PU ALBERT UDERZO	DE ELE 12CL	REP +	
		0780164E	E.E.PU GROUPE COUBERTIN	DE ELE 14 CL	REP +	
		0780821U	E.E.PU JACQUES COUSTEAU	DE ELE 14 CL	REP +	
		0783712L	E.M.P.U UDERZO	DE MAT 07 CL	REP+	
		0781311B	E.M.PU LES CAMPANULES	DE MAT 04 CL	REP +	
		0783267C	E.M.PU LES CLEMATITES	DE MAT 07 CL	REP +	poste vacant
		0780816N	E.M.PU LES VIOLETTES	DE MAT 04 CL	REP +	
POISSY	POISSY	0780453U	E.EPU BLAISE PASCAL	DE ELE 14 CL	REP +	
		0780452T	E.E.PU MICHEL DE MONTAIGNE	DE ELE 15 CL	REP +	
		0780633P	E.E.PU PIERRE DE RONSARD	DE ELE 12 CL	REP +	
		0780439D	E.E.PU ROBERT FOURNIER	DE ELE 13 CL	REP +	
		0782441E	E.M.PU BLAISE PASCAL	DE MAT 07 CL	REP +	
		0782442F	E.M.PU MICHEL DE MONTAIGNE	DE MAT 06 CL	REP +	
		0782436Z	E.M.PU PIERRE DE RONSARD	DE MAT 05 CL	REP +	
TRAPPES	TRAPPES	0782962W	E.E.PU HENRI WALLON	DE ELE 14 CL	REP +	
		0780687Y	E.E.PU JEAN BAPTISTE CLEMENT	DE ELE 11 CL	REP +	
		0780151R	E.E.PU JEAN MACE	DE ELE 09 CL	REP +	
		0783210R	E.E.PU LOUIS ARAGON	DE ELE 10 CL	REP +	
		0783277N	E.M.PU EUGENIE COTTON	DE MAT 04 CL	REP +	
		0781533T	E.M.PU HELENE BOUCHER	DE MAT 04 CL	REP +	
		0783077W	E.M.PU HENRI WALLON	DE MAT 05 CL	REP +	
		0780686X	E.M.PU JEAN BAPTISTE CLEMENT	DE MAT 04 CL	REP +	
		0780152S	E.M.PU JEAN MACE	DE MAT 05 CL	REP +	poste vacant
0780544T	E.M.PU LEO LAGRANGE	DE MAT 03 CL	REP +			

* sous réserve de la validation de la carte scolaire 1er degré par le CTSD et le CDEN

I- IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : Prénom :

Affectation année scolaire 2019-2020 :

.....

Echelon : Ancienneté de service PE :
(au 31/08/2019)

II - APPRÉCIATION DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

Poste sollicité par le candidat :

	1 (-)	2	3	4 (+)
I) Connaissance des caractéristiques du poste				
II) Connaissance et/ou expérience de travail en partenariat				
III) Connaissance des spécificités du contexte du travail				
IV) Maîtrise des compétences requise (cf. fiche de poste)				
TOTAL :				.../16

III- AVIS DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE

Avis motivé (à renseigner obligatoirement) :

.....

.....

.....

Signatures des membres du jury :

ANNEXE 3 - 1

FICHE DE POSTE
Coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire**Descriptif du poste**

La refondation de l'éducation prioritaire poursuit une ambition majeure : lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales en réduisant à moins de 10 % les écarts entre des élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques.

Le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire contribue à la réalisation de cet objectif.

- L'éducation prioritaire <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>
- Circulaire n°2014-077 – BO n°23 du 5-06-2014 : [Refondation de l'éducation prioritaire](#)

Environnement de travail

Recruté sur poste spécifique, le coordonnateur est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité du chef d'établissement du collège REP/ REP+, de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription du 1^{er} degré et de l'IA-IPR référent dont il est un collaborateur direct.

Compétences et titre requis

Le coordonnateur est avant tout en charge des dossiers Éducation prioritaire. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Ses missions se déclinent en trois champs :

Champs pédagogique et institutionnel :

- Soutenir les changements de pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes conditions sine qua non à la réussite des élèves issus des milieux populaires ;
- Favoriser la cohérence pédagogique et éducative en mettant les acteurs du réseau en relation de la maternelle à la troisième, en renforçant les liaisons inter-cycles et inter-degrés ;
- Concourir à la mise en place de l'analyse des performances scolaires des élèves en lien avec la réalisation de leur parcours de formation et la construction des compétences du socle ;
- Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation régulatrice permanente du projet de réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire ;
- En cohérence avec les objectifs départementaux et académiques, tenir à jour les tableaux de bord du réseau pour faciliter les analyses prospectives annuelles des évolutions et appuyer le pilotage ;
- Organiser la mise en place des comités de pilotage, porteurs du projet de réseau, y participer ; préparer les décisions et la mise en œuvre des conseils école-collège puis assurer le suivi des différentes commissions issues de ces instances ;
- Communiquer autour de la vie du réseau ; collecter et transmettre les informations ; valoriser les actions notables menées ; prendre part à l'élaboration d'un plan de formation pour le réseau ;
- Participer à la mémoire du réseau en assurant le secrétariat des instances de pilotage et en diffusant les relevés de conclusion ; rédiger annuellement un bilan des actions et des orientations du projet de réseau et y adjoindre les éventuels avenants.

Champ partenarial :

- Représenter l'institution dans les instances partenariales ;
- Veiller au lien entre le projet de réseau et les autres dispositifs existant sur le territoire liés à la politique de la ville ; en liaison avec les partenaires de proximité, articuler le temps scolaire et le hors temps scolaire ;
- Aider à la mise en place de projets partenariaux et associer les familles à la vie de l'école et du collège ;
- Travailler en lien étroit avec les équipes, les pilotes des réseaux et les services académique et départemental en charge de l'éducation prioritaire ;
- Participer aux différentes équipes pluridisciplinaires de soutien du secteur du réseau ; suivre et évaluer notamment les actions d'accompagnement à la scolarité, DRE, lorsqu'elles participent à la réalisation du projet de réseau.

À partir de ces trois champs, au début de chaque année scolaire, un programme de travail annuel sera élaboré avec le coordonnateur par les responsables du réseau. Cette feuille de route donnera lieu en fin d'année scolaire à un rapport d'activités rédigé par le coordonnateur et, analysé, lors d'un entretien avec les mêmes responsables.

Qualités attendues : initiative, curiosité, capacité à s'auto-former et à travailler en équipe.

Conditions particulières

Le coordonnateur de réseau est affecté à mi-temps ou temps plein, selon la taille et la typologie du réseau, afin d'assurer ses missions dont les contraintes horaires diffèrent de celles des enseignants exerçant devant les élèves.

Ces missions impliquant une certaine mobilité, le coordonnateur est autorisé à se déplacer avec son véhicule personnel et peut ainsi prétendre aux remboursements de ses frais de déplacement dans les limites fixées par arrêté chaque année par l'inspecteur d'académie - DASEN.

Il peut participer à des actions de formation inscrites aux plans de formation départemental, académique et national.

ANNEXE 3 - 2

Postes ouverts au recrutement de coordonnateurs de réseau de l'éducation prioritaire

Catégorie du support	Circonscription / Ecole / Réseau	Coordonnées	Nombre de postes vacants
Coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire 1,00	Support de poste Mantes la Ville EEPU Jean Zay Limay Missions du coordonnateur sur les réseaux REP Collège Les Plaisances et collège A. Thierry	IEN : Mme PERCHERON Sylvie Tél. : 01 39 23 61 57 <u>Chefs d'établissements.</u> CLG Les Plaisances Mantes la Ville : Mme MOEVI Dorine Tél. : 01 34 77 25 40 CLG A.Thierry Limay: Mme MICHOT Guylène Tél. : 01 34 77 57 82	1

ANNEXE 3 - 3

Fiche d'évaluation

Poste de coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire

I- IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM :	Prénom :
Affectation année scolaire 2019-2020 :	
Titre(s) professionnel(s) : /	
Échelon :	Ancienneté de service PE : (au 31/08/2019)

II - APPRÉCIATION DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

Poste sollicité par le candidat :				
	1 (-)	2	3	4 (+)
Connaissance éducation prioritaire				
Capacité à argumenter				
Connaissance des missions du coordonnateur				
Articulation avec la politique de la ville				
Capacité à travailler en équipe				
Connaissance du contexte du travail				
Connaissance des politiques ministérielles et du partenariat				
TOTAL :				.../28

III- AVIS DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Avis motivé (à renseigner obligatoirement) :	
.....	
.....	
.....	
Signatures des membres du jury :	



Le-la délégué-e départemental-e USEP

JUILLET 2014

MISSIONS, FONCTIONS et COMPETENCES REQUISES

Etre délégué-e départemental-e USEP nécessite une connaissance du milieu scolaire et de la pédagogie, mais également une connaissance de la vie associative et sportive.

Ces compétences construites pour animer le sport scolaire et gérer l'USEP constituent une ressource pour la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement.

A ce titre, le-la délégué-e départemental-e USEP possède (ou s'engage à acquérir) des connaissances sur le mouvement, ses valeurs, son histoire et son organisation.

La ligue départementale et le comité départemental USEP s'engagent conjointement à créer les conditions d'exercice relevant des missions précisées ci-dessous.

MISSIONS et FONCTIONS

La fonction de délégué-e départemental-e est exercée par des femmes et des hommes travaillant en équipe, à temps plein ou à temps partiel et sous des statuts variés (MAD, MADIA, détaché(e), salarié(e)) selon des horaires particuliers notamment le soir et/ou le week-end, ce qui nécessite une grande disponibilité.

Il est membre permanent de l'équipe des cadres fédéraux de la Ligue de l'Enseignement, au sein de laquelle il concourt à donner cohérence et visibilité à l'action de la fédération en direction de l'école et dans la promotion de la vie associative.

La singularité de l'USEP se manifeste par son appartenance à ce mouvement d'éducation populaire et par son ancrage dans l'école. Ainsi le-la délégué-e USEP doit être une ressource pour les enseignants des écoles primaires publiques. Si le recrutement d'un enseignant favorise le lien naturel de l'USEP avec les écoles, le choix par le comité départemental d'un salarié de droit privé ne doit pas occulter ce nécessaire ancrage.

Le-la délégué-e exerce son activité de manière autonome et en concertation étroite et partagée avec le SG/DG.



Ses missions seront définies selon son temps de travail consacré à l'USEP. Il – elle :

- ❖ Met en œuvre les décisions du Comité Départemental USEP auquel il-elle rend compte de son action.
- ❖ Organise ses activités dans le cadre du projet fédéral depuis la programmation de son activité jusqu'à l'évaluation finale de son action.
- ❖ Participe à la gestion financière du comité départemental USEP en lien avec son trésorier, dans la limite du budget adopté en assemblée générale en concertation étroite et régulière avec la fédération départementale.
- ❖ Prend part à l'élaboration du plan de développement du Comité Départemental USEP.
- ❖ Contribue à l'élaboration et l'application de la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de sa délégation.
- ❖ Prépare la programmation départementale des activités, à partir des attentes des associations et participe à la mise en œuvre de manifestations régionales, voire nationales ou internationales.
- ❖ Coordonne les groupes de travail départementaux et collabore à des commissions entrant dans les champs sportifs ou socioculturels.
- ❖ Impulse et accompagne les projets associatifs dont il connaît les normes techniques et opérationnelles, notamment sur la totalité des territoires et l'ensemble des publics.
- ❖ Garantit aux associations adhérentes des conditions optimales de sécurité, de maîtrise de l'environnement politique et éducatif local et de qualité pédagogique.
- ❖ Réalise des actions et prestations de conseil, de coordination, d'animation, de formation et d'organisation dans le champ sportif et éducatif notamment dans le cadre de la refondation de l'école.
- ❖ Organise les relations avec les associations sportives, les écoles, les mairies, les communautés de communes, les communautés d'agglomérations ou urbaines, les institutions et tous les partenaires.

Vie régionale

- ❖ Le-la délégué-e participe à la vie du comité régional dans le cadre d'une mission clairement définie dont les modalités opérationnelles (temps consacré, logistique, évaluation) seront déterminées conjointement par le Comité départemental, le SG/DG et le comité régional USEP.
- ❖ Il-elle contribue au fonctionnement de l'ETR par la mise en œuvre et l'accompagnement de projets.



MODALITES DE RECRUTEMENT

Selon l'amplitude et l'importance des missions détaillées dans le présent document et selon le niveau de responsabilité (financier, d'encadrement d'activités...) et de qualification, le délégué-e départemental-e pourra être classé comme cadre de la CCN de l'animation (à partir du groupe F).

Dans d'autres cas, contextualités et justifiés, le SG/DG de la fédération de la Ligue départementale et le CD en étroite concertation proposeront un projet d'évolution de carrière (à 1, 2 ou 3 ans) qui permette au délégué-e départemental-e d'y accéder à terme sous réserve que les exigences de formation continue, de développement de projet à réaliser et d'implication aient été satisfaites.

COMPETENCES REQUISES

MAITRISER LES TEXTES (Education nationale ; Ministère des sports)

Le-la délégué-e met en œuvre les décisions et orientations du comité directeur, anime son équipe de salariés et de bénévoles

- ❖ Règlementation Education Nationale (notamment sur les sorties scolaires et en particulier sur les intervenants extérieurs, la communication)
- ❖ Règlementation Jeunesse et sport (législation, sécurité)
- ❖ Assurance des établissements, des individus, des matériels. Couverture en temps scolaire et hors temps scolaire.
- ❖ Les programmes de l'école : le délégué USEP pourra être amené à accompagner la mise en œuvre des programmes de l'école (B2i, APER...) et à suivre les dispositifs liés aux politiques publiques comme la loi sur la refondation de l'école...
- ❖ Accompagnement dans la mise en place de projets USEP en lien avec les projets d'école.
- ❖ Les lois de décentralisation.
- ❖ La loi 1901.
- ❖ Les conventions MEN USEP, les conventions quadripartites USEP/UNSS/MEN/FF.
- ❖ La loi sur le sport

CONTRIBUER A LA GESTION FINANCIERE

Le-la délégué-e départemental-e participe à la gestion financière du comité départemental assurée par le trésorier du comité départemental dans la limite du budget adopté en assemblée générale en concertation étroite et régulière avec la fédération départementale.

- ❖ Maîtrise des outils utilisés pour la gestion comptable (type fichier Excel du guide de l'association USEP ou logiciel comptable)
- ❖ Réalisation d'un budget d'actions, de celui d'une association et mise en œuvre du suivi
- ❖ Interprétation et établissement d'un bilan et d'un compte de résultats
- ❖ Elaboration d'une demande de subvention de type CNDS, conseil général...



CONNAITRE LES INSTANCES OFFICIELLES et LES DISPOSITIFS

- ❖ Direction des services départementaux de l'éducation nationale
- ❖ Rectorat
- ❖ Conseil général
- ❖ CDOS
- ❖ Conseil régional
- ❖ DDCS
- ❖ CAF
- ❖ Fonctionnement et mise en œuvre des PEL, CEL, CUCS, PRE, etc...
- ❖ Mise en œuvre de l'accompagnement éducatif (jeunes scolarisés)

Le-la délégué-e départemental-e USEP est une personne ressource pour intervenir dans ces instances et rechercher à inscrire les projets USEP dans les dispositifs publics conformément au projet fédéral.

DEVELOPPER L'USEP MOUVEMENT PEDAGOGIQUE

Le-la délégué-e départemental-e USEP peut apporter une aide à la mise en œuvre d'un plan de formation initiale et continue en cohérence notamment avec les directives des universités et de l'éducation nationale sur :

- ❖ La formation relative aux programmes de l'école primaire.
- ❖ La scolarisation des élèves handicapés
- ❖ L'accompagnement de l'entrée dans le métier des nouveaux enseignants
- ❖ La formation initiale et continue des professeurs des écoles (en particulier en lien avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : les APC)
- ❖ La formation des directeurs pour la réglementation sportive
- ❖ La formation des AVS et EVS
- ❖ La formation des parents pour les aider à assumer leurs rôles d'accompagnateur, en vue de l'agrément
- ❖ La formation des dirigeants d'association
- ❖ La formation des enfants aux règles de vie associative
- ❖ La formation des enfants délégués élèves
- ❖ La formation des enfants à l'arbitrage

En vertu des textes, sa fonction lui permet d'être membre de l'équipe EPS du 1^{er} degré pour assurer la cohérence entre :

- ❖ L'enseignement de l'EPS et les rencontres sportives
- ❖ L'EPS et l'accompagnement éducatif
- ❖ Les objectifs des programmes de l'EN et la vie associative USEP



DEVELOPPER L'USEP MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le-la délégué-e départemental-e USEP, en lien avec l'équipe EPS départementale, aide les enseignants à l'organisation de rencontres aux différents échelons territoriaux et favorise :

- ❖ Le désenclavement des écoles en milieu rural
- ❖ Les séances d'apprentissage effectuées en classe et les instants de réinvestissement lors des rencontres
- ❖ La découverte concrète de la vie associative
- ❖ L'utilisation des différents vecteurs de communication (PQR, radios, TV, blogs...)
- ❖ L'animation du réseau d'associations
- ❖ La mise en place de la vie statutaire (en lien et sous la responsabilité des élus)
- ❖ La transmission cohérente et organisée des informations à tous les échelons (local, régional, national) et vers les partenaires extérieurs

En sa qualité de membre de l'équipe fédérale, il contribue au développement de la vie associative et de l'éducation populaire.

DEVELOPPER L'USEP MOUVEMENT SPORTIF

Le-la délégué-e départemental-e USEP, par sa connaissance du monde sportif et des spécificités de l'enseignement du premier degré, favorise :

- ❖ La mise en œuvre et l'organisation de rencontres sportives à tous les échelons territoriaux (du local jusqu'à l'international)
- ❖ Le lien avec les associations et fédérations sportives et en particulier pour faire vivre les conventions signées nationalement et déclinées localement
- ❖ La recherche d'infrastructures adaptées
- ❖ Le prêt de matériel et l'aide aux transports
- ❖ Le soutien financier des projets des écoles

Annexe 5 -1
FICHE DE POSTE
Enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés

Descriptif du poste

- Préparation et suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap du secteur d'affectation,
- Information et conseil des équipes pédagogiques, des familles et des partenaires de soins,
- Suivi de la mise en place du projet personnalisé de scolarisation,
- Réunion et conduite des équipes de suivi de scolarisation, rédaction et diffusion des comptes rendu, lien avec la MDPH,
- Participation aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MDPH,
- Contribution au recrutement des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH),
- Mise à jour des tableaux de suivi des AESH,
- Renseignement des enquêtes départementales et nationales,
- Participation aux réunions départementales de pilotage et de régulation ainsi qu'aux journées de formation organisées par l'ASH.

Environnement de travail

Placé sous l'autorité de l'IEN ASH1, il assure une fonction de suivi de la scolarisation des élèves handicapés relevant du secteur d'intervention défini par le DASEN.

Compétences et titre requis

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés est un enseignant du 1^{er} degré titulaire de la certification spécialisée CAPPEI ou assimilé (CAPSAAIS, CAPASH).

Connaissances et capacités :

- Maîtriser la législation relative aux personnes handicapées ;
- Disposer d'une très bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif ;
- Disposer de qualités relationnelles et savoir travailler au sein d'une organisation, en équipe ou en partenariat ;
- Savoir animer des groupes de travail ;
- Être rigoureux, méthodique et organisé ;
- Disposer de très bonnes capacités d'analyse et de synthèse ainsi que de qualités rédactionnelles ;
- Avoir l'esprit d'initiative et être force de proposition ;
- Maîtriser l'outil informatique et les logiciels bureautiques ;
- Savoir alerter sa hiérarchie à bon escient, comprendre le sens de l'intérêt général.

Conditions particulières

La mission dépasse le cadre des horaires scolaires. Le référent pour la scolarisation des élèves handicapés peut être appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures, durant des temps précédant la rentrée des enseignants et se poursuivant au-delà de la sortie des classes en juillet.

**Annexe 5 -1
FICHE DE POSTE
Enseignant coordonnateur dans une unité d'enseignement externalisée**

Descriptif du poste

Selon l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux, et les préconisations du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) en faveur d'une école inclusive pour les élèves en situation de handicap de février 2016, des postes d'unité d'enseignement sont externalisés en milieu ordinaire : écoles, collèges ou lycées. L'enjeu de cet adossement du médico-social à l'Education nationale est l'inclusion sociale.

Placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service médico-social et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH 3, l'enseignant de l'unité d'enseignement externalisée est un professeur des écoles titulaire d'un CAPPEI (ou assimilé). Une expérience confirmée auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers ainsi que celle de la coopération avec un partenaire du secteur médico-social est souhaitée.

Environnement de travail

Le poste est administrativement implanté à l'établissement ou service spécialisé.

Missions

- Piloter le projet d'externalisation, organiser l'emploi du temps des élèves et assurer la cohérence des interventions avec l'éducateur
- Contribuer à l'ouverture de l'unité d'enseignement sur l'école, le collège ou le lycée de manière à développer la culture de l'école inclusive et à mieux faire connaître le public des enfants et adolescents accueillis
- Assurer la cohérence des actions des différents professionnels
- Partager un langage et des outils de réflexion communs avec les autres professionnels de l'établissement ou du service médico-social (ESMS)
- Réaliser avec les partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ainsi qu'avec les familles
- Respecter le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

Compétences

- Connaissance des troubles des fonctions cognitives et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute autorité de santé
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat
- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.

Annexe 5 -2
Liste des postes ouverts au recrutement
2020/2021

I- Unité d'enseignement externalisée - Élémentaire

Etablissement	Circonscription / Ecole / Commune	Coordonnées	Nombre de postes vacants
ITEP Les Mureaux	ASH 3	IEN : M. Wirth Tél : 01 39 23 62 14	1
Sessad Autisme en Yvelines Ecole élémentaire Louis Pasteur Saint Nom la Breteche	ASH3	IEN : M. Wirth Tél : 01 39 23 62 14	1

II- Unité d'enseignement externalisée - Collège

Catégorie du support	Circonscription / Ecole / Commune	Coordonnées	Nombre de postes vacants
I.M.E. La roseraie Carrières sur Seine	ASH3	IEN : M.Wirth Tél. 01 39 23 62 14	2
Centre médico - psychologique Maurepas	ASH3	IEN : M.Wirth Tél. 01 39 23 62 14	1

III- Enseignants référents de scolarisation

Catégorie du support	Etablissement d'exercice Ecole de rattachement	Coordonnées	Nombre de postes vacants
Enseignant référent de scolarisation 1,00	CLG Flora Tristan Carrières sous Poissy EPU Robert Surcouf Carrières sous Poissy	IEN : Mme Plesel-Bacri Tél. 01 39 23 62 14	1
Enseignant référent de scolarisation 1,00	CLG L'Agot Elancourt EPU Nouvelle Amsterdam Elancourt	IEN : Mme Plesel-Bacri Tél. 01 39 23 62 14	1
Enseignant référent de scolarisation 1,00	CLG G.Clémenceau Mantes la Jolie EPU Jules Verne Mantes la Jolie I	IEN : Mme Plesel-Bacri Tél. 01 39 23 62 14	1

Annexe 5 -3
Fiche d'évaluation
Poste profilé en ASH

I- IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ Prénom : _____

Affectation année scolaire 2019-2020 :

Titre(s) professionnel(s) : _____

Ancienneté de service PE : _____
 (au 31/08/2019)

II - APPRÉCIATION DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

Poste sollicité par le candidat :				
	1 (-)	2	3	4 (+)
I) Connaissance des caractéristiques du poste				
II) Connaissance ou expérience du travail en partenariat				
III) Connaissance des spécificités du contexte de travail				
IV) Maîtrise des compétences requise (cf. fiche de poste)				
TOTAL :			/16

III- AVIS DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE

Avis motivé (à renseigner obligatoirement) :

.....

.....

.....

Signatures des membres du jury :

ANNEXE 6-1

FICHE DE POSTE
ENSEIGNANT BILINGUE**Descriptif du poste**

Adjoint classe maternelle ou élémentaire dans une école impliquée dans l'expérimentation de bilinguisme.

Missions :

Enseigner, en plus des 54 heures annuelles dédiées à l'ELVE, d'autres domaines disciplinaires en anglais ou en allemand, voire dans d'autres classes de l'école d'exercice ;
Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec l'expérimentation de bilinguisme ;
Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service du développement des compétences linguistiques ;
S'impliquer dans un travail d'équipe ;
Participer à des projets à ouverture européenne ou internationale, dont des mobilités.

Environnement de travail

Écoles impliquées dans l'expérimentation de bilinguisme (cf. Annexe 6-2) dans le cadre du plan langue vivante.

Compétences et titre requis

Niveau de langue requis en anglais comme en allemand : C1 ;
Une certification DNL est encouragée ;
Une expérience professionnelle et/ou universitaire à l'étranger est appréciée ;
De bonnes connaissances linguistiques, didactiques et pédagogiques sont nécessaires ;
Disposer de qualités relationnelles et savoir travailler au sein d'une organisation, en équipe ou en partenariat ;
Disposer d'une très bonne connaissance du système éducatif.

Conditions particulières

L'enseignant s'engage à participer activement à la mise en œuvre de l'expérimentation au sein de sa classe et de l'école.

Liste des écoles impliquées dans l'expérimentation bilinguisme

Circonscription	Commune	Ecole	UAI	PV	spécialité
AUBERGENVILLE	Ecquevilly	EEPU V. Hugo	0781341J	1	anglais
BOIS D'ARCY	Saint Cyr l'école	EEPU de Romilly	0783696U	1 Mat	anglais
ELANCOURT	Maurepas	EEPU Les Friches	0781268E	1 Elem	anglais
ELANCOURT	Maurepas	EMPU les Bessières	0780190H	1	anglais
GUYANCOURT	Guyancourt	EEPU Langevin	0780911S	1	anglais
LE CHESNAY-PREELEMENTAIRE	Le Chesnay-Rocquencourt	EEPU Guynemer	0781684G	1	anglais
LE CHESNAY-PREELEMENTAIRE	Le Chesnay-Rocquencourt	EEPU Langevin	0780899D	1	anglais
LE PECQ - MARLY	Le Pecq	EEPU Eboué-Wilson	0781966N	1	anglais
LES MUREAUX	Les Mureaux	EEPU Roux Calmette	0781362G	1	anglais
LES MUREAUX	Les Mureaux	EEPU Jaurès	0780679P	1 Elem	anglais
LES MUREAUX	Les Mureaux	EEPU Ravel	0781191W	1	anglais
LES MUREAUX	Les Mureaux	EEPU Pagnol	0781542C	1	anglais
MONTIGNY LE BRETONNEUX	Montigny le Bretonneux	EEPU le Village	0780489H	1	anglais
RAMBOUILLET	Rambouillet	EMPU Bel air	0781258U	1	anglais
RAMBOUILLET	Rambouillet	EEPU Vieil Orme	0781704D	1	anglais
ST GERMAIN EN LAYE	St Germain en Laye	EEPU Passy	0781123X	1	anglais
VELIZY-VILLACOUBLAY	Jouy en Josas	EMPU Parc de Diane	0780528A	1	anglais
VELIZY-VILLACOUBLAY	Buc	EMPU Louis Clément	0781178G	1	allemand

Fiche d'évaluation - Poste d'enseignant dans une école impliquée dans l'expérimentation bilinguisme

I- IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ Prénom : _____

Affectation année scolaire 2019-2020 : _____

Ancienneté de service PE : _____
(au 31/08/2019)

II - APPRÉCIATION DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

		1 (-)	2	3	4 (+)
	motivation pour le projet				
Présentation orale (prise de parole en continu)	niveau de connaissance du projet 'expérimentation bilinguisme'				
	correction syntaxique				
	justesse phonologique				
réagir et dialoguer	compréhension orale des questions posées				
	correction syntaxique				
	justesse phonologique				
	capacité de communication				
Connaissance des textes officiels	plan LV, programmes d'enseignement C1, 2 et 3				
TOTAL :				/36

III- AVIS DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE

Avis motivé (à renseigner obligatoirement) :

.....

.....

Signatures des membres du jury :

Direction Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Paris

Unité Pédagogique Régionale

Monsieur. Alain BOUSSARIE

Proviseur de l'UPR
alain.boussarie@justice.fr

06.26.31.13.23 - 01.87.36.75.53

Fiche de poste :

Responsable Local de l'Enseignement à la Maison d'arrêt des hommes des Yvelines (Bois d'Arcy)

Etablissement : Unité Pédagogique Régionale de Paris ; localisation : Maison d'arrêt des hommes des Yvelines (Bois d'Arcy)

Discipline de poste concernée : Enseignant premier ou second degré toutes disciplines.

Intitulé du poste : Responsable Local(e) de l'Enseignement

Mission particulière demandée au titulaire du poste : Placé sous l'autorité du directeur de l'Unité Pédagogique Régionale de Paris et le contrôle des corps d'inspection de l'Éducation nationale, le(la) RLE assure, dans le cadre des textes cosignés par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Justice, une triple fonction : enseignement, organisation et animation de l'ULE (Unité Locale d'Enseignement) et concertation avec les services pénitentiaires et leurs partenaires.

Prise de fonction : Septembre 2020

Services : Temps plein occupé à la mission de RLE, *pouvant être délégué pour partie (maximum un mi-temps) à un(e) enseignant(e) volontaire de la structure.* Éventuellement service d'enseignement supplémentaire sur la base de 3 HSE. Emploi du temps hebdomadaire réparti sur 4 jours minimum. Prévoir de dépasser les dates de sortie et/ou rentrée en fonction des examens et des inscriptions à gérer.
Participation obligatoire à 3 stages d'une semaine (1 à l'ENAP à AGEN et 2 à l'INS-HEA à Suresnes)

Activités

Compétences spécifiques

Connaissances particulières

Capacités

Enseignement

Pédagogie inversée.
Tutorat.
Évaluation positive.
Bilan de compétences.

Textes réglementaires du cadre de référence.
Publics prioritaires.
Modalités de fonctionnement d'un centre scolaire en maison d'arrêt.
Référentiels spécifiques : DILF, DELF, CFG, DNB, BAC, DAEU...

Être discret.
Enseigner à un public d'adultes.
Individualiser sa pratique pédagogique.
Contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs.
S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE : compétences en FLE ou FLS souhaitées.

Organisation et animation de l'ULE

Élaboration du projet et du bilan pédagogique.
Organisation et suivi de l'offre de formation et gestion des listes d'élèves.
Inscriptions et organisation des examens.
Animation et coordination de l'équipe enseignante.
Gestion du budget de l'ULE.
Répondre aux enquêtes.
Gestion des cours par correspondance.
Prise en charge des enseignants vacataires.

Modalités de fonctionnement d'un centre scolaire en maison d'arrêt
Règles Pénitentiaires Européennes (RPE)
Projet pédagogique de l'UPR
Services académiques des examens
validations des acquis de l'expérience(VAE), organismes d'EAD (Enseignement à Distance)
Bureautique, bonne maîtrise Word, Excel...

Accueillir les arrivants (bilan pédagogique).
Capacités relationnelles.
Bonne organisation du travail.
Travail en équipe.
Monter des parcours individuels de formation.
Rendre compte des activités de l'ULE à l'UPR et à l'IEN-ASH ainsi qu'aux autorités de l'Éducation nationale et de l'administration pénitentiaire concernées.

Concertation avec les services pénitentiaires et leurs partenaires.

Participation au titre de l'enseignement, aux réunions des chefs de service de l'établissement et du dispositif d'insertion.
Coordination et articulation de l'action d'enseignement avec le chef d'établissement, les activités socio-éducatives, culturelles, sportives, de santé ainsi qu'avec les activités de la formation professionnelle.

Contexte pénitentiaire.
RPE (Règles Pénitentiaires Européennes)
Processus d'accueil.
Divers partenaires : actions culturelles, sportives, formation professionnelle, travail, santé, association...
Participation à diverses commissions : CPU (commission pluridisciplinaire unique), orientation et classement, indigence, commission départementale de l'enseignement.

Coordonner l'action d'enseignement avec le chef d'établissement.
Relationnelles : (écoute, négociation,...).
Bonne organisation du travail.
Coordonner les actions entre les enseignants et les services de détention et du SPIP.
Rendre compte des activités de l'ULE au chef d'établissement et aux partenaires.

Annexe n°7-2

Fiche d'évaluation

Poste de responsable local d'enseignement à la maison d'arrêt des hommes de Bois d'Arcy

I- IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ Prénom : _____

Affectation année scolaire 2019-2020 : _____

Titre(s) professionnel(s) : _____

Ancienneté de service PE : _____
(au 31/08/2019)

II - APPRÉCIATION DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

	1 (-)	2	3	4 (+)
I) Connaissance des caractéristiques du poste				
II) Connaissance ou expérience du travail en partenariat				
III) Connaissance des spécificités du contexte de travail				
IV) Maîtrise des compétences requises (cf. fiche de poste)				
TOTAL :			/16

III- AVIS DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE

Avis motivé (à renseigner obligatoirement) :

.....

.....

.....

Signatures des membres du jury :